



Mairie de Naves

1, rue de l'Hôtel de Ville
19460 NAVES
Tél. : 05.55.26.60.16
mairiedenaves@gmail.com

CONVENTION D'UTILISATION SALLE POLYVALENTE DES SAINT MARTIAL

Manifestation :

En date du :

INVENTAIRE ET ETAT DES LIEUX

- Situation générale dressée entre :

Monsieur Hervé LONGY, Maire de la Commune,

et domicilié

Caution : chèque 200,00 € à fournir.

L'organisateur doit souscrire une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition.

Cette police n° a été souscrite le auprès de

Location : Salle : 205,00 € OUI NON€

Cuisine : 52,00 € OUI NON€

TOTAL (sans caution).....€

IMPORTANT :

- **CAPACITE MAXI DE LA SALLE 180 PERSONNES**
- **INTERDICTION DE FUMER DANS CETTE SALLE**
- **AUCUN AFFICHAGE OU DECORATION N'EST TOLERE SUR LES MURS ET PLAFOND**

MATERIEL MAXI DISPONIBLE :

- 100 chaises bordeaux
- 7 tables rondes de 8 places
- 15 tables rectangulaires de 6 places

LA COMMUNE SE RESERVE LE DROIT D'ENCAISSER LE CHEQUE DE CAUTION SI :

- le nettoyage n'est pas correctement effectué
- le parquet est abîmé
- des détériorations sont commises
- du matériel venait à manquer

NE PAS OUBLIER EN FIN D'UTILISATION :

- d'éteindre toutes les lumières
- de vérifier la fermeture des baies et vasistas
- de fermer les portes à clés
- de s'assurer de l'arrêt de la climatisation

En fin de manifestation, il est strictement interdit d'utiliser la salle comme dortoir.

L'utilisateur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés ci-dessus, à les nettoyer et à les remettre en état après usage ainsi que tout meuble ou accessoire mis à sa disposition.

DATE :

L'organisateur,
Signature
Précédée de la mention
«lu et approuvé»

M le Maire,

Hervé LONGY

NB : La présente convention devra être datée et signée par vos soins, puis retournée en Mairie. Après signature de Monsieur le Maire, une copie de la convention vous sera transmise.